

(*En comité*)

Quelque temps après, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Robinson fait rapport que ledit comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill sans amendement.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la Table:—

Réponse à un ordre du Sénat du 17 juin 1925 pour la production de:—

Copies de toute correspondances se rapportant à la construction ou à l'obstruction du chemin de fer du Nipissing dans la province de Québec.

(*Documents parlementaires, 1925, No* )

Sur motion, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à 11 heures demain matin.

Le Sénat s'ajourne.